

Africa

Du bail commercial au bail à usage professionnel / par Ibrahim Ndam. - In: *Penant*: (2014), année 124, no. 889, p. 466-507

Abstract: La présente étude a pour objet de chercher à savoir si le remplacement du 'bail commercial' par le 'bail à usage professionnel' effectué par le législateur communautaire dans le nouvel Acte uniforme portant droit commercial général est un simple changement des termes juridiques ou une véritable mutation du droit OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires). A l'analyse, il en résulte que cette substitution emporte une mutation importante mais inachevée du droit communautaire. La mutation opérée est importante car elle est non seulement un réajustement d'un bail qui n'était plus commercial, mais aussi une consécration d'un nouveau statut du bail à usage professionnel. La mutation est inachevée parce que les aménagements et amendements enregistrés suscitent paradoxalement bien d'autres, tant on a le sentiment que le législateur aurait pu faire preuve de plus d'audace sur certains points du nouveau dispositif. À cela s'ajoute que les efforts consentis par le législateur communautaire dans le nouvel Acte uniforme portant droit commercial général sont partiellement remis en cause par certaines dispositions des autres Actes uniformes. Notes, réf., rés. en anglais et en français. [Résumé extrait de la revue]

Africa

L'apport en industrie en droit OHADA (1): une nouvelle approche / par Abel Billong Billong. - In: *Penant*: (2014), année 124, no. 889, p. 508-530

Abstract: Cet article contribue à une réflexion à la fois rétrospective et prospective sur la place de l'apport en industrie en droit OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires). En droit de l'OHADA, l'introduction de l'apport en industrie s'est faite, il y a plus d'une décennie, avec l'entrée en vigueur de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique adopté le 17 avril 1997. Cependant l'article 40 alinéa 2 de cet acte, qui en est l'expression, procédera uniquement à une mention de l'apport en industrie, tout en prenant l'option de le limiter strictement au seul 'apport de main d'œuvre', une conception visiblement réductrice. Dans d'autres systèmes normatifs en effet, le contenu de l'apport en industrie intègre plusieurs réalités. Il peut être question à la fois notamment d'une activité, de compétences, voire de l'expérience professionnelle de son auteur. Dans la nouvelle réforme du droit des sociétés de l'espace OHADA, notamment l'article 4 de l'Acte uniforme du 30 janvier 2014, une place privilégiée est désormais accordée à l'apport en industrie. Notes, réf. [Résumé ASC Leiden]

Africa

La rationalisation du domaine de l'arbitrage (une étude à la lumière des droits français et de l'OHADA) / par Athanase Foko. - In: *Penant*: (2014), année 124, no. 889, p. 425-465

Abstract: Parmi les domaines ayant préoccupé le législateur OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) dès les premiers jours, figure en bonne place le droit de l'arbitrage. À travers notamment le traité du 17 octobre 1993 et l'Acte uniforme sur l'arbitrage adopté les 15 et 16 juin 1998 à Yaoundé au Cameroun, plusieurs étapes décisives dans la naissance d'un droit africain de l'arbitrage ont été franchies. Comparativement à la justice étatique, l'arbitrage offre plusieurs avantages: la confidentialité, la rapidité et son coût relativement faible. De manière générale, le nouveau droit de l'arbitrage construit s'est illustré sur deux points fondamentaux : d'une part, la sphère des personnes susceptibles d'en faire usage s'est considérablement agrandie avec l'ouverture aux personnes morales de droit public. D'autre part, la clause compromissoire a été étendue au-delà de l'arbitrage commercial. Notes, réf. [Résumé ASC Leiden]

Africa

Preserving and protecting press freedom insights from the archive of the Commonwealth

Journalists' Association / by David Clover. - In: *African Research and Documentation*: (2014), no. 124, p. 11-23

Abstract: In 2003, the archives of the Commonwealth Journalists' Association (CJA), from its beginning in 1978 to 2003, were donated to the Institute of Commonwealth Studies Library, which was later incorporated within the Senate House Library of the University of London. This article provides examples of how the CJA collection reveals stories about the preservation and protection of press freedom in African countries in the 1980s and early 1990s, a time of civil and political upheaval, a time also of movement towards increased democracy. The article discusses 1. the nature of the CJA collection, and 2. narratives about press freedoms and responsibilities in parts of Africa as disclosed by the collection. The archives cover details of the history and funding of the CJA, minutes of meetings, correspondence files, and material relating to conferences and training and bursaries. They also include documents relating to the branches in Nigeria, India (Delhi) and Canada, and to press violations in Commonwealth countries across Africa, Asia and the Caribbean. Concentrating on Zambia, Tanzania, Ghana and Nigeria, the author shows what materials such as the files on training courses can reveal about journalism in the 1980s and early 1990s. The author concludes with some suggestions for research for which the CJA archives would be an important source. Bibliogr. [ASC Leiden abstract]

Africa

Union européenne et OHADA: aspects de droit comparé: étude en hommage au juge Kéba M'Baye / par Alioune Gueye. - In: *Revue juridique et politique des États francophones*: (2014), année 68, no. 1, p. 3-42

Abstract: Cet article étudie quelques aspects de droit comparé entre l'Union européenne et l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires), non pas en tant qu'entité juridique équivalente mais plutôt en tant que système d'intégration. La comparaison de l'ordre juridique de l'Union européenne (UE) avec celui de l'OHADA fait ressortir un mimétisme. La singularité, voire la spécificité, du droit de l'Union européenne demeure. Il s'agit bien d'un modèle d'intégration sans précédent et sans équivalent, même si des vides juridiques devraient être comblés par le législateur. Le système d'intégration ou, mieux, les systèmes d'intégration sur le continent africain demeurent éclatés rendant difficile toute progression vers l'unité de l'Afrique. L'auteur soutient que la méthode d'intégration sur le continent africain devrait s'articuler autour d'un seul et même bloc. Par conséquent, la fusion de toutes les organisations régionales et sous-régionales d'intégration au sein d'une seule entité juridique, l'Union africaine, serait nécessaire. Mais cela ne pourrait se faire sans une réelle volonté politique et un changement profond des mentalités de ceux qui gouvernent le continent africain. Notes, réf. [Résumé ASC Leiden]

Africa

Wikipedia for Africanists / by Hans Muller and Jos Damen. - In: *African Research and Documentation*: (2014), no. 124, p. 3-9 : graf., tab

Abstract: This article discusses how Africanists and information specialists in African research and documentation can get the most out of Wikipedia, and how they can contribute to it. The authors first mention some recent initiatives that have been put forward to connect Wikipedia and African Studies: the WikiAfrica project (a collaboration between South African and Italian institutes); the WikiProject Africa; the inclusion of Wikipedia assignments in a module of the Research Masters in African Studies at the African Studies Centre (ASC) in the Netherlands; and the project Wikipedians in Special Residence, initiated by the ASC. The authors then consider how Wikipedia works and give an impression of its content relating to Africa, providing some examples of controversial as well as good articles on African subjects. In spite of low Internet penetration in several countries in Africa, already in five African languages extensive Wikipedias have emerged: in Malagasy, Yoruba, Afrikaans, Swahili and Amharic. Attention is also paid to Wikimedia Commons, an online repository of free-use images, sound and other media files. Most of these images and other files are provided under a Creative Commons Licence, which means that one is free to copy and redistribute the material in any medium or format, adapt it for any purpose, even commercially, as long as appropriate credit and shares (the new material must be distributed under the same license) are given. Notes, ref. [ASC Leiden abstract]

Africa

L'Organisation panafricaine dans son rapport au principe d'humanité / par Jérôme Francis Wandji K. - In: *Revue juridique et politique des États francophones*: (2013), année 67, no. 4, p. 395-431
Abstract: Cet article considère le principe d'humanité dans son rapport à l'Union africaine (UA) en structurant l'analyse autour des notions de promotion et de protection régionales des droits humains. L'UA énonce et reconnaît le principe d'humanité non pas dans une déclaration ou une proclamation à la portée exclusivement morale ou psychologique mais dans l'Acte fondateur de l'organisation interafricaine liant tout État membre, puis le consacre dans une autre convention, dite Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Mais le niveau de protection réelle, celui qui aurait assuré aux droits découlant du principe de l'humanité un respect effectif notamment par l'organisation d'un recours juridictionnel véritablement accessible aux victimes, suscite la critique du fait de ses insuffisances: insuffisances d'abord de l'organe de la Commission africaine des droits de l'homme (ComADHP), en charge à titre principal de la défense du principe d'humanité alors même qu'elle est un organe subalterne aux ordres de la Conférence des chefs d'États et de gouvernement de l'organisation panafricaine; puis insuffisances de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CrADHP): la juridiction panafricaine n'est instituée en effet que pour être complémentaire et donc l'accessoire de la ComADHP. Notes, réf., rés. en français. [Résumé ASC Leiden]

Africa

La responsabilité de protéger: une version réformée ou un maquillage subtil du devoir d'ingérence / par Jean-Nazaire Tama. - In: *Revue juridique et politique des États francophones*: (2013), année 67, no. 4, p. 432-459
Abstract: Cet article aborde, dans un premier temps, la responsabilité de protéger, un concept fluctuant à travers le temps et, dans un second, un concept de plus en plus adopté par la communauté internationale. La responsabilité de protéger est de plus en plus un principe fondamental parce qu'ayant pour vocation de protéger les droits humains. Le caractère juridique de ce grand devoir moral a du mal à s'imposer de par le caractère changeant du concept et son antinomie avec certaines dispositions de la Charte des Nations Unies. Il est dit ce principe est une notion vague; qu'il n'existe pas de consensus sur son contenu ; qu'il est un principe qui masque l'interventionnisme des grandes puissances. Il est dit également à son sujet que la volonté politique ne se manifeste pas très souvent lorsqu'il s'agit de le mettre en œuvre pour mettre un terme à une violation massive et systématique des droits de l'Homme de par le monde. Il a été regretté pendant longtemps pour ce concept une absence de fondement juridique qui l'oppose à la souveraineté des États. En dépit de ces remarques très pertinentes, ce principe est en train de sortir de son stade de balbutiement. Notes, réf. [Résumé ASC Leiden]

Cameroon

La poursuite des infractions pénales OHADA devant les juridictions d'instance camerounaises: où est passé le ministère public? / par Louis Jean Bedel Tchouambia Tomtom. - In: *Penant*: (2014), année 124, no. 889, p. 531-559
Abstract: Cet analyse montre que le ministère public camerounais n'a jamais mis en mouvement l'action publique pour la répression des infractions contenues dans les Actes uniformes OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires). À l'instar de l'infraction de banqueroute et infractions assimilées, tandis que pour protéger le monde des affaires contre les dérapages qui peuvent porter atteinte à sa crédibilité et à sa transparence, le législateur OHADA a institutionnalisé l'immixtion du droit pénal dans l'ensemble des moyens à mettre en œuvre pour discipliner les opérateurs économiques dans leurs actions quotidiennes et assainir le monde des affaires en Afrique. En effet, face à la délinquance économique diversifiée, le législateur OHADA a essayé de multiplier les incriminations nouvelles contre les délinquants économiques. De surcroît, le législateur OHADA doit également instituer le parquet près de la Cour commune de justice de l'arbitrage (CCJA) qui permettra aux opérateurs économiques et autres investisseurs de retrouver une confiance trop souvent perdue en l'institution. Notes, réf. [Résumé ASC Leiden]

Cameroon

Le roi Njoya : créateur de civilisation et précurseur de la renaissance africaine : [actes du

congrès, Yaoundé, 27 et 28 novembre 2013] / colloque international roi Njoya ; [organisé par l'Université de Yaoundé - Paris : L'Harmattan, 2014.

Abstract: Le livre est une somme d'actes scientifiques construits à l'occasion du colloque international organisé du 27 au 28 novembre 2013 par l'université de Yaoundé 1 au Cameroun sur la place du Roi Njoya dans l'historiographie africaine et l'impact de sa contribution sur l'évolution de la civilisation africaine. Contributeurs: Joseph Owona, Joachim Emmanuel Goma Thet-Thet, Mamoudou Sy, Eugénie Mouayini Opou, Jérôme Ollandet, Jean Njoya, Moïse Moupou, Jean Koufan Menkene, Blandine Loetou Manouere, Roger Bernard Onomo Etaba, Célestine Colette Fouellefack Kana, Martin Donlefack, Hamidou Komidor Njimoluh, Emmanuel Matateyou, Sheila S. Walker, Antoine Wongo Ahanda, Eugène Désiré Eloundou, Mahatma Julien Tazi K. Tien-A-Be, Gaston Kelman, Charles Zacharie Bowao, Salifou Mbemap Nji-Ghonzen, Faty-Myriam Mandou Ayiwouo, Patrice Nganang, Jean Pierre Ntamag, Oudou Njoya, Thierno Mouctar Bah, Daniel Abwa, Ibrahim Mbombo Njoya, Jacques Fame Ndong. [Résumé ASC Leiden]

Cameroon

Une avancée dans l'accès à la justice administrative au Cameroun: la nouvelle formulation de la règle du recours gracieux, d'après l'article 17 de la loi no 2006/22 du 29 décembre 2006 / par Aloys Mpressa. - In: *Revue juridique et politique des États francophones*: (2014), année 68, no. 1, p. 43-78

Abstract: Cet article examine les implications de la nouvelle formulation de la règle du recours gracieux de 29 décembre 2006, quant à l'accès à la justice administrative au Cameroun. L'analyse montre que les différents délais auxquels est subordonné l'exercice de ce recours continuent de constituer un obstacle à l'accès de la majorité des requérants à la justice administrative. Ainsi, 90 pour cent des recours contentieux sont déclarés irrecevables pour forclusion des délais de recours gracieux. La nouvelle formulation est incomplète parce qu'elle n'envisage que la seule hypothèse du contentieux de l'annulation, alors que le recours gracieux est également exigé en matière de contentieux de la responsabilité. En tout état de cause, ce n'est qu'après le rejet de ce recours gracieux et l'expiration du délai de ce rejet explicite de trois mois que le recours juridictionnel peut être introduit. Si celui-ci est introduit avant l'expiration du recours gracieux, la requête introductive d'instance sera considérée comme prématurée et le recours juridictionnel rejeté ; si le recours juridictionnel est introduit après l'expiration du délai de 60 jours, la requête sera rejetée pour forclusion. Notes, réf., rés. en français. [Résumé ASC Leiden]

Cameroon

De la nationalité unique à la double nationalité en droit camerounais : le droit camerounais de la nationalité à l'épreuve du temps / par Joséphine Djuikouo. - In: *Revue juridique et politique des États francophones*: (2013), année 67, no. 3, p. 287-313

Abstract: Cet article met en relief les caractéristiques de la nationalité en droit camerounais afin de s'interroger sur la nécessaire prise en compte du cumul de nationalités au Cameroun. L'admission exceptionnelle de la double nationalité est prévue en droit camerounais dans l'hypothèse du mariage et dans le cas des enfants mineurs, entraînant ainsi les conflits positifs de nationalités. Le cumul de nationalités apparaît aujourd'hui comme une nécessité étant donné la tendance à travers les législations nationales et internationales à délaissier les conflits positifs de nationalité au profit des conflits négatifs de nationalité cause d'apatridie. Le législateur camerounais qui entend suivre ce mouvement tend presque de manière inexorable vers l'adoption du cumul de nationalités. En tout état de cause, la consécration de la double nationalité favorise la libre circulation des nationaux, et leur grande mobilité. Au-delà, leur installation sans risque d'expulsion dont sont victimes les étrangers en situation irrégulière. Elle permet surtout à un pays donné de ne pas se priver d'une partie de ses ressortissants. Notes, réf. [Résumé ASC Leiden]

Cameroon

La Chambre des comptes de la Cour suprême, nouveau juge administratif au Cameroun / par Célestin Sietchoua Djuitchoko. - In: *Revue juridique et politique des États francophones*: (2013),

année 67, no. 3, p. 269-286

Abstract: Cet article fait une analyse des cas d'application des règles du droit administratif par la Chambre des comptes de la Cour suprême au Cameroun pour mieux questionner leur pertinence. Les besoins de contrôler plus étroitement les finances publiques ont amené le constituant en 1996 à instituer une Chambre des comptes au sein de la Cour suprême, chargée de contrôler et de juger les comptes et documents comptables des comptables patents ou de fait. En concluant, l'auteur constate qu'il arrivera un jour où les juridictions inférieures des Comptes, créées également par l'article 41 de la loi n° 96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 2 juin 1972 et organisées par la loi n° 2006/017 du 29 décembre 2006 fixant l'organisation et le fonctionnement des tribunaux régionaux des comptes, seront effectives. Ainsi élargi dans sa perspective, le droit administratif en formation va gagner en consistance. De ce fait, les administrativistes camerounais vont certainement être amenés à changer leurs habitudes mentales : sur une question de droit administratif, ils devront aussi bien connaître la position de la juridiction administrative que celle de la juridiction des comptes. Notes, réf., rés. en français. [Résumé ASC Leiden]

Cameroon

La ratification par le Cameroun du Protocole à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits de la femme / par Angéline-Florence Ngomo. - In: *Revue juridique et politique des États francophones*: (2013), année 67, no. 2, p. 215-246

Abstract: Cet article porte sur la question comment le Cameroun, après avoir ratifié le Protocole de Maputo (le Protocole à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits de la femme) le 28 mai 2009, entend le mettre en œuvre. Par sa spécificité, il vient compléter la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), instrument juridique de référence pour la protection des droits des femmes y compris les femmes africaines. L'auteur analyse le processus de ratification, après avoir examiné les modalités de l'encadrement juridique de la ratification des traités au Cameroun. La protection particulière de la femme dont le principe était déjà affirmé par les instruments juridiques existants s'avérait insuffisante en raison notamment de l'imprécision quant aux droits à protéger mais aussi et surtout quant aux mesures particulières que les États devaient prendre pour y parvenir. L'arrimage à ce nouvel instrument implique des actions nécessaires tant au plan normatif qu'au plan institutionnel voire culturel. Là réside le grand défi des États africains. Bibliogr., notes, réf. [Résumé ASC Leiden]

Cameroon

Marchés publics, pratiques politiques et gouvernance au Cameroun / par Alphonse Bernard Amougou Mbarga. - In: *Revue juridique et politique des États francophones*: (2013), année 67, no. 3, p. 362-388

Abstract: Cette réflexion sur les paradoxes de la gouvernance dans les marchés publics au Cameroun aborde trois questions: 1. En quoi consistent les logiques clientélares structurant les marchés publics au Cameroun et de quoi se nourrissent-elles? 2. Quelle est la base de leur structuration dans le champ de l'action publique au Cameroun? 3. Quelles sont les implications sociopolitiques de tels agissements sur le champ politique camerounais? L'étude des mécanismes concrets de passation des marchés publics dévoile un véritable système où les pratiques de corruption transactionnelles sont devenues la norme. Cette digression se découvre dans la multiplication des instances décisionnelles relatives aux marchés publics. Ces pratiques fondées sur le légalisme institutionnel portent en réalité des schémas de corruption servant à la subversion des ressources publiques pour l'enrichissement personnel et le financement des partis politiques. Il paraît que le développement d'une institution s'explique par référence à l'efficacité avec laquelle elle sert les finalités matérielles de ceux qui l'acceptent. La réforme des institutions politiques tant dans leur fonctionnement que de la mobilisation des élites et des électeurs pourrait offrir une opportunité de revitalisation des marchés publics dépassant un formalisme et une révision factuelle des textes. Bibliogr., notes, réf., rés. en anglais et en français. [Résumé ASC Leiden]

Cameroon

#10#1222378034!Seminar proceedings 'Sustainable management of African rain forest', held in Kribi, Cameroon, November 1999 / Stichting Tropenbos - Wageningen : The Tropenbos Foundation, 2001.

Abstract: This publication presents the contributions to two workshops 'Planning and analysis for forest management with special emphasis on lesser known species' and 'societal impact of forest exploitation', which were organized in November 1999 in Kribi (Cameroon), in the framework of a larger conference under the title 'Sustainable development of African rain forest'. Included are, besides contributions from the Tropenbos-Cameroon Programme and other Cameroonian Institutions, papers presented by participants from the Central African Republic, Côte d'Ivoire, Equatorial Guinea, Gabon and Ghana. The papers provide an overview of the state of knowledge concerning many aspects of sustainable management of tropical rain forest in Africa. Fourteen contributions in this volume are in French, eleven in English. [ASC Leiden abstract]

Central African Republic

La certification des diamants bruts en République centrafricaine / par Augustin Kongatoua Kossonzo. - In: *Revue juridique et politique des États francophones*: (2013), année 67, no. 4, p. 460-491

Abstract: Le système de certification des diamants bruts en République centrafricaine est analysé. Il convient de noter qu'un tel système a pour objectif principal d'empêcher les diamants de guerre de discréditer le marché légitime des diamants. Afin que cela soit efficace, la communauté internationale répond à l'appel de la société civile en prenant des mesures concrètes pour éliminer le commerce illicite des diamants. Les Nations Unies ont soutenu ces efforts qui ont abouti à la mise en uvre du système de certification du Processus de Kimberley en 2003. Le système de certification des diamants bruts consiste à contrôler la production et le commerce. Le système de certification, mis en place dans le cadre du Processus de Kimberley, exige que les diamants soient, à l'import comme à l'export, placés dans des conteneurs inviolables, accompagnés de certificats d'origine du Processus de Kimberley. L'absence de contrôles efficaces par le système de certification des diamants bruts dans les zones minières reste un défaut notable pour la promotion du diamant centrafricain. Réf. [Résumé ASC Leiden]

Chad

Prière pour l'aboutissement de l'avant-projet de Code pastoral au Tchad / par Benjamin Bénan Djikoloum. - In: *Revue juridique et politique des États francophones*: (2014), année 68, no. 1, p. 79-112

Abstract: De 2008 à 2011, le Tchad a pu bénéficier de l'appui du Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture (FAO) pour l'élaboration d'un arsenal juridique, sous la forme d'un Code pastoral, censé clarifier les règles d'accès, d'exploitation et de gestion des ressources d'intérêt pastoral dans la perspective de la gestion concertée de l'espace pastoral et agropastoral. L'essentiel des dispositions de l'avant-projet visent la promotion d'un développement durable et l'équité dans l'accès aux ressources naturelles, la responsabilisation des acteurs et l'humanisation des conditions de travail et la prévention des conflits ou leur règlement pacifique. Cependant, alors que la FAO a remis au début de l'année 2012 au ministère en charge de l'élevage l'avant-projet du Code pastoral, qui a fait l'objet d'un large consensus d'experts tant nationaux qu'internationaux constitués de juristes, sociologues, géographes, pastoralistes, environnementalistes, ce ministère ne l'a pas encore inscrit en Conseil des ministres pour qu'il soit adopté sous la forme d'un projet de loi du Gouvernement. Notes, réf., rés. en anglais et en français. [Résumé extrait de la revue, adapté]

Côte d'Ivoire

La nature juridique des actes des ordres professionnels dans la jurisprudence de la Cour suprême / par Agnero Privat Mel. - In: *Revue juridique et politique des États francophones*: (2013), année 67, no. 2, p. 165-194

Abstract: Ce travail met au centre de la réflexion, la nature juridique des actes des ordres professionnels de Côte d'Ivoire à l'aune de la jurisprudence de la chambre administrative de la Cour suprême. Il s'agit, selon leur date de création, des ordres des professions suivantes :

avocats, pharmaciens, médecins, géomètres-experts, architectes, chirurgiens-dentistes, urbanistes et experts-comptables. Cette étude propose également une relecture de la question du statut juridique des ordres professionnels. Le problème est de savoir si ceux-ci sont des personnes publiques ou des personnes privées ou s'il est question d'envisager une catégorie juridique nouvelle. À ce propos, le constat est qu'en Côte d'Ivoire, ni le législateur, ni la jurisprudence ne livrent de réponse précise. On relève plusieurs décisions par la Cour suprême relative à l'organisation, au fonctionnement et à la discipline. Il résulte de cette jurisprudence que les Conseils nationaux des ordres professionnels prennent deux types de décision. D'une part, les décisions qui ont un caractère administratif et, d'autre part, des décisions qui revêtent le caractère juridictionnel. Notes, réf. [Résumé ASC Leiden]

Democratic Republic of Congo

Le drame de l'intellectuel tiraillé entre discours occidental et discours africain : mélanges offerts au professeur Georges Ngal à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire / sous la dir. de Mutshipayi K. Cibalabala - Paris : L'Harmattan, 2014.

Abstract: Le 23 avril 2013, Georges Ngal, romancier, critique littéraire, théoricien de la littérature, philosophe et professeur émérite à la Sorbonne-Paris IV, a fêté son quatre-vingtième anniversaire. À cette occasion, une dizaine d'universitaires congolais ont contribué à l'élaboration de cet ouvrage hommage dont le contenu concerne la littérature, la linguistique, la philosophie, la théologie, les sciences politiques et le développement rural. Le livre comprends deux parties dont la première aborde les études de l'uvre de Georges Ngal et la deuxième porte sur les universitaires congolais dans leur diversité scientifique rendent hommage à Georges Ngal. Contributions: 1. Poème en ciluba (Beya Ngindu); 2. Poèmes en français (Mwepu Mwamba); 3. Georges Ngal et le culte de l'histoire : complément d'enquête littéraire (José Tshisungu wa Tshisungu); 4. La place de la citation dans l'uvre romanesque de Ngal Mbwil a Mpaang (Cibalala Mutshipayi Kalombo); 5. Commentaires du manuscrit inédit de Georges Ngal : la littérature africaine actuelle. Esquisse d'un nouveau monde à l'âge de la mondialisation (Cibalala Mutshipayi Kalombo); 6. Quand devient-on théologien? (Kalambo Nsapo); 7. Marcel Jousse : anthropologie et philosophie (Willy Bongo-Pasi Moke Sangol); 8. Devoir de mémoire collective et le syndrome de l'échec politique en République Démocratique du Congo (Gilbert Tshilumba Kalombo Mwadiamvita); 9. Le profil sociolinguistique de Kananga des origines à nos jours (1881-2010) (Badibanga Kantshiana); 10. La délivrance d'Ilunga de Pius Ngandu Nkashama, actualité ou contemporanéité? (Fabien-Honoré Kabeya Mukamba); 11. L'itinéraire du féminin dans le cycle romanesque de Calixthe Beyala (Joséphine Mulumba Tumba); 12. Quelle stratégie de développement économique pour le territoire de Feshi? (Masaki Nzasi Abala Ignace). [Résumé ASC Leiden]

Gabon

Le juge administratif, parent pauvre du contentieux des marchés des personnes publiques au Gabon / par Sylvestre Kwahou. - In: *Revue juridique et politique des États francophones*: (2013), année 67, no. 2, p. 139-164

Abstract: Cet article étudie la question de l'étendue de la compétence du juge administratif en matière de contentieux des marchés passés par les personnes publiques. Une telle étude permet de s'interroger sur l'effectivité du contrôle du juge administratif sur les procédures de passation des marchés publics et les modalités de leur exécution. L'adoption du décret numéro 0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant nouveau Code des marchés publics constitue l'occasion d'évoquer cette question. L'auteur montre que la non-détermination de la nature juridique des marchés conclus par les diverses personnes publiques ne permet pas de définir de manière précise le champ de compétence du juge administratif. De surcroît, il apparaît que la compétence du juge administratif reste très peu exercée en raison d'une faible sollicitation par les parties aux différents types de marchés. En Afrique noire francophone, et au Gabon en particulier, la crainte de voir le juge administratif rester le parent pauvre du contentieux des marchés publics est d'autant plus fondée que les réglementations nationales actuellement en vigueur encadrent de manière très étroite les conditions d'intervention de ce dernier, quand elles n'attribuent pas simplement ce type de contentieux au juge judiciaire ou ne privilégient des mécanismes non juridictionnels. Notes, réf. [Résumé ASC Leiden]

Guinea

La Constitution guinéenne du 7 mai 2010 / par Togba Zogbelemou. - In: *Revue juridique et politique des États francophones*: (2013), année 67, no. 2, p. 195-214

Abstract: Les nouveaux éléments de la Constitution guinéenne du 7 mai 2010 sont passés en revue. Il s'agit de la quatrième Constitution après la Constitution du 10 novembre 1958, celle du 14 mai 1982, et la Constitution du 23 décembre 1990. Seule la troisième a été adoptée en 1990 et révisée en 2001 par référendum. Les grands principes définis par la nouvelle Constitution tendent à réaffirmer l'option pour un système politique libéral et à assurer une meilleure organisation de la protection de la Constitution et des lois, un renforcement de la protection des Droits de l'Homme, un assouplissement de la prééminence du Président de la République, une définition constitutionnelle du statut des Forces de défense et de sécurité et une réorganisation territoriale de l'État. Au plan institutionnel, les innovations ont consisté en la constitutionnalisation du poste de Premier ministre et de certaines institutions républicaines et la création de nouvelles, y compris la Cour constitutionnelle, la Cour des Comptes, le médiateur de la République et le Haut Conseil de Collectivités locales. [Résumé ASC Leiden]

Maghreb

Entre ici et là-bas : des Maghrébins racontent / Bruno Laffort (éd.) - Paris : Karthala, 2014.

Abstract: Cet ouvrage rend compte de récits croisés de trente Maghrébins, de part et d'autre de la Méditerranée, mis en perspective par des présentations de l'auteur. L'idée de ce projet, démarré en 2008 avec la collecte de plus d'une centaine de "récits de vie" dans six pays de la Méditerranée (Tunisie, Algérie, Maroc, Espagne, France et Italie) était double. D'une part, le désir de rendre compte de la multiplicité des formes de départ vers l'Europe et vers la France en particulier telles qu'elles se présentent aujourd'hui au Maghreb, mais aussi montrer les éléments qui poussent ces Maghrébins à quitter leur pays. La deuxième idée consistait à comprendre la façon dont ces Maghrébins récemment arrivés en France (mais aussi pour partie, en Italie et en Espagne) ont vécu leurs toutes premières années sur le territoire. Les histoires de ces femmes et ces hommes, racontées parfois avec amertume, parfois avec enthousiasme, mais toujours avec émotion, montrent une réalité tant au niveau de ces parcours d'installation que des conditions qui poussent ces personnes à partir de leur pays nuancée et très éloignée des raccourcis politico-médiatiques. Le livre offre une mosaïque de portraits permettant au lecteur de comprendre l'histoire de ces migrations "de l'intérieur". [Résumé ASC Leiden]

Mali

Islam y política en Mali / David Nievas Bullejos. - In: *Cadernos de estudos Africanos*: (2014), no. 28, p. 13-35

Abstract: La ocupación del norte de Mali entre 2012 y 2013 por grupos armados que enarbolaron la bandera del islam y la creciente intromisión en la política nacional de organizaciones y líderes musulmanes han generado un debate sobre el futuro del islam en un Mali laico. El papel del islam es cada vez mayor en la sociedad y en la política maliense pero no es nuevo ni merece un tratamiento desde un punto de vista alarmista. La doble crisis que el país atravesó ha dado más oportunidades al islam de establecerse en la vida pública y política. Este artículo pretende examinar la trayectoria del islam en la época contemporánea y trazar la creciente centralidad en la vida política del país. [Resumen de la revista]
<http://cea.revues.org/1652>

Somalia

External interventions and civil war intensity in South-Central Somalia (1991-2010) / Ricardo Real Pedrosa de Sousa. - In: *Cadernos de estudos Africanos*: (2014), no. 28, p. 57-86 : graf., krt

Abstract: External interventions in conflicts are prescribed to be peace-promoting mechanisms, but their effects seldom de-escalate conflict intensity. Based on the balance of capabilities theory, this paper tests the effects that the type of intervention, military or diplomatic, and the target of the intervention, partisan or neutral, has on conflict intensity. In the case of Somalia, for the period 1991 to 2010, the results suggest that neutral interventions, either military (humanitarian) or diplomatic, can lead to lower conflict intensity, but if partisan and military they lead to higher conflict intensity. If partisan and diplomatic and provided to both sides of the conflict they have no

effect on conflict intensity. The conclusion is that peace competes with other objectives of external interventions. [Journal abstract]
<http://cea.revues.org/1678>

South Africa

A case of painstaking planning and preparation: the reception of the. - In: *African Research and Documentation*: (2014), no. 124, p. 25-48 : foto's

Abstract: In 1907 a deputation of Basuto chiefs from the Batlokoa and Bakhulukwe chiefdoms travelled to Britain to pursue a grievance concerning their being dispossessed of large tracts of land in the Orange River Colony (ORC) in South Africa. When the chiefs arrived in Britain there was a readymade support network waiting for them, including a well-informed committee with members drawn in large part from the British-based humanitarian organization 'League of Humanitarian Brotherhood and Native Races Association' (LUB). This article examines the planning and preparation of the chiefs' mission in Britain, and the well-organized support they received whilst in Britain. In most secondary accounts of the Basuto deputation it is not clear how the initial connection was made between the LUB and the deputation. On the basis of documents in archives in Natal and in the United Kingdom, the author argues that it was the relationship between Sylvester Williams, a Caribbean born political activist, then based in London, and the black South African political activist of Zulu-descent, Josiah Gumede, that provided the crucial link between the LUB and the Basuto chiefs. After the chiefs' arrival in Britain, it seems that Williams dealt with the press, whilst, from this point on, the correspondence with the Colonial Office was taken up by the secretary, or joint secretaries, of the LUB. The deputation culminated in the chiefs' meeting with, and presentation of their petition to, the Secretary of State for the Colonies. The author argues that the achievements of the deputation limited though they were in the end can be attributed in large degree to the painstaking planning and preparation which took place in England prior to the deputation's arrival. Notes, ref. [ASC Leiden abstract]

Southern Africa

Water, food and agricultural sustainability in southern Africa / Jamie Pittock, R. Quentin Grafton, Chris White, ed - Prahran, VIC : Tilde University Press, 2014.

Abstract: In view of the expected increase of the global population from 7 billion to more than 9 billion people by 2050, this collective volume explores how food security in Africa can be increased through sustainably managing water and conserving other environmental values. Where centralized irrigated agriculture has failed in Africa, the book argues for a more decentralized approach aiming at poverty reduction through water-related interventions enhancing agriculture, including water allocation reform, decentralized strategic planning, rainwater harvesting, and conservation agriculture. Chapters: 1. Why water and agriculture in southern Africa? (Jamie Pittock); 2. Assessment of food security in southern Africa (Ayalneh Bogale, Joyce Chijta, Unathi Kolanisi and Maxwell Mudhara); 3. Agricultural policies and irrigation in Africa (Amy Sullivan and Jamie Pittock); 4. The role of better water management in agriculture for poverty reduction (Jean-Marc Mwenge Kahinda and Mutsa Masiyandima); 5. The case for a new irrigation research agenda for sub-Saharan Africa (Richard Stirzaker and Jamie Pittock); 6. Towards catchment-based water and food security (Derick du Toit, Sharon Pollard, Donna Hornby and Brian Mandikiana); 7. Rainwater harvesting and conservation agriculture in the southern Africa region (Hodson Makurira); 8. Integrated rainwater harvesting (a case study in Mpumalanga, South Africa) (Jaqui Goldin and Germaine Owen); 9. Future directions for water and agriculture in southern Africa (Jamie Pittock and R. Quentin Grafton). [ASC Leiden abstract]

Subsaharan Africa

L'évolution du modèle de justice administrative en Afrique subsaharienne francophone / par Claude Momo. - In: *Revue juridique et politique des États francophones*: (2013), année 67, no. 3, p. 314-361

Abstract: Cet article fait le point de la réforme de l'institution judiciaire en matière de justice administrative en Afrique. L'innovation majeure ici, c'est que la majorité des États africains francophones ne connaissent qu'un seul ordre de juridiction institutionnalisé dans la Cour suprême. L'étude d'un système juridictionnel administratif en Afrique subsaharienne n'est pas

aisée, tant les pays considérés semblent vouloir affirmer leur identité dans un monde globalisé. Malgré la diversité des traditions étatiques, des convergences se dessinent dans la nécessité d'une justice administrative plus ou moins autonome. L'émergence récente des Cours régionales supra étatiques apparaît mieux à même que les Cours suprêmes nationales sont trop proches des administrations locales et des pouvoirs politiques locaux pour suppléer aux défaillances du contrôle juridictionnel de l'administration. Il faut imposer une déontologie aux administrations africaines qui doivent se conformer au concept de bonne gouvernance pour que le juge administratif africain cesse d'être une anomalie dans l'univers juridictionnel. C'est ce qui fait toute l'équivoque et la difficulté de la réforme, dans la mesure où les pouvoirs africains répugnent naturellement à reformer un système de protection juridictionnelle qui fonctionne mal au profit de sa toute-puissance. Notes, réf. [Résumé ASC Leiden]

West Africa

Intégration monétaire et mutations du système financier international, défis et perspectives : actes du symposium du cinquantième anniversaire de la BCEAO tenu à Dakar les 5 et 6 novembre 2012 / [organisé par la] BCEAO - Paris : L'Harmattan, 2014.

Abstract: Dans le cadre de la célébration du cinquantième anniversaire de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), un symposium sous le titre "Intégration monétaire et mutations du système financier international: défis et perspectives" fut organisé à Dakar (Sénégal), les 5 et 6 novembre 2012. Les discussions ont pris appui sur trois communications portant sur les sous-thèmes ci-après: 1. Conduite de la politique monétaire en union monétaire: défis et perspectives; 2. Rôle des banques centrales dans le financement de l'économie: leçons de l'expérience des pays émergents; 3. Mutations du secteur financier, croissance économique et stabilité financière: quelles réponses les banques centrales peuvent-elles apporter? Les travaux ont permis d'identifier les mesures susceptibles de renforcer et d'approfondir le processus d'intégration économique et monétaire dans les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). [Résumé ASC Leiden]